

## **SEANCE du 13 décembre 2021**

### **Rapport annuel 2020 du délégataire et rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du rapport annuel du délégataire de service public d'assainissement collectif pour l'année 2020 et approuve le rapport 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif qui seront mis à la disposition du public dans les conditions fixées à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Approbation de la convention territoriale globale du territoire Rives de Moselle avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Le Conseil municipal approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF, la Communauté de Communes Rives de Moselle et les autres collectivités partenaires, acte que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune, de définir les champs d'intervention privilégiés, de pérenniser les offres de services et de développer des actions nouvelles. Le Conseil précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025 et autorise le Maire à la signer, ainsi que tout autre document y afférent.

### **Prise en charge des frais engagés par les élus**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'afférant aux remboursements de frais demandés et validés par le service comptabilité dans la limite des crédits ouverts au budget municipal.

### **Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Le Conseil Municipal décide d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (*I.H.T.S.*) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

### **Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de voirie Rue Principale – Chemin du Pignon – Rue de l'Ecole.**

Les Conseillers sollicitent une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 000.00 € HT, afin de réduire l'impact budgétaire des travaux de voirie Rue Principale, chemin du Pignon et rue de l'Ecole.

### **Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'éclairage public**

Après avoir délibéré, les conseillers sollicitent une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 000 € HT, afin de réduire l'impact budgétaire des travaux d'éclairage public rue Principale, chemin du Pignon et rue de l'Ecole.

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Par délibération n° 5 en date du 3 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé lors de l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

#### **Déclaration d'intention d'aliéner n° 15/2021 :**

- Section n° 4 – n° 96, 33, chemin de la Croisette, de 1 a 97 ca,
- Section n° 4 – n° 99, 33, chemin de la Croisette, de 1 a 86 ca.